



La Charte
*des festivals engagés
pour le développement
durable et solidaire
en Bretagne*



p 2. préambule historique

p 3. introduction

p 4. valeurs partagées

p 5. principes

p 6. engagements réciproques

- engagements des festivals signataires
- engagements du Collectif

p 7. suivi de la mise en œuvre de la charte

p 9. annexe - des pistes pour l'action

- *lutter contre le changement climatique*
- *préserver la biodiversité, les milieux et les ressources*
- *participer à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations*
- *favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains*
- *permettre une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsable*

► Motivés par le constat de complexité grandissante dans la conduite de leur projet et de fragilisation de leurs objectifs premiers, six festivals bretons se sont tournés vers la réflexion « développement durable » dans l'objectif d'assurer la pérennité de leurs projets ainsi que d'assumer leurs rôles d'initiateurs et d'acteurs dans un monde social, environnemental et culturel en mutation constante, accélérée par les phénomènes de pollution mondiale.

Après s'être interrogés sur leur capacité à assurer justement la durabilité de leur projet artistique et culturel et avoir vérifié l'applicabilité du développement durable au secteur culturel, les six festivals décident de définir de nouveaux modes de production, d'organisation qui soient respectueux de leur environnement écologique, économique et social et d'appliquer dans un mouvement global et concerté les principes du développement durable dans la production et l'organisation de leur manifestation.

Soucieux de préserver l'implication sociale de leurs actions culturelles et de leur investissement territorial, ils décident d'adjoindre le qualificatif « solidaire » à l'expression « développement durable ».

Le travail de conception et de rédaction de la Charte d'engagement des festivals pour le développement durable et solidaire en Bretagne a commencé en 2005. Pour ce faire, un collectif composé des six festivals s'est alors constitué.

D'informel le collectif d'origine s'est transformé, à partir de novembre 2009, en association loi 1901 : le Collectif des festivals pour un développement durable et solidaire en Bretagne.

La Charte a été signée par les 6 festivals fondateurs, puis par 16 et actuellement par 25.

La Charte définit alors pour chaque festival signataire l'obligation de lancer un Agenda 21 ou un programme d'actions cohérent au travers d'une action par objectif opérationnel, au nombre de cinq, puis d'en accélérer le rythme d'application par l'ajout d'une action par édition.

Huit années ont passé.

Cependant le besoin de réfléchir et d'agir au travers d'un collectif pour mettre en œuvre le projet porté par chaque festival est toujours aussi vivace. Et nous pouvons toujours affirmer que si l'identité des festivals est d'abord perçue au travers de leurs projets artistiques et culturels, la production de ces manifestations dépasse largement cette unique dimension et constitue un maillage d'actions variées et complexes.

Loin de correspondre à l'image de l'événement festif « machine à rêves », la production d'un festival se confronte à tous les problèmes de notre société : transports, gestion de sites, sécurité des publics, santé et prévention des risques vers une population sensible, tourisme, emploi et formation, production de nuisances (sonores, conflits d'usages, déchets variés,...), gestion des ressources humaines, déontologie des politiques d'achats des matières et des prestations, etc.

L'intérêt du Collectif est évident : les complémentarités sont multiples et convergentes. Depuis septembre 2005, cette démarche repose sur le travail en commun : l'échange d'expériences, de savoirs, la diffusion d'informations ; le partage autour de problématiques communes a permis la mutualisation des réflexions, l'élaboration de mises en perspective et la conduite d'expérimentations concrètes vers des solutions adaptées à chaque festival.

Le Collectif se définit tout autant dans l'objectif d'évolution que dans la méthode afin d'y parvenir ensemble.

INTRODUCTION 2

➤ En 2012, les festivals réaffirment que leurs événements peuvent être dans un avenir raisonnable, écologiquement vivables, socialement équitables et économiquement viables ; ceci pour et dans le respect de la pluralité des formes artistiques et de la diversité culturelle.

La diversité culturelle fait toujours écho à la biodiversité naturelle et de fait, la destruction entamée de l'équilibre des écosystèmes naturels nous renseigne sur la fragilité des écosystèmes artistiques et culturels. La comparaison est encore plus pertinente aujourd'hui lorsque l'on prend en considération les conditions monopolistiques de production et de diffusion des œuvres qui uniformisent ou contraignent toute proposition non conforme au moule des industries culturelles.

Sans aucun doute, les festivals traversent encore les trois dimensions que la réflexion développement durable a identifiées comme constitutives de l'activité humaine : environnement, économie et social :

- le champ environnemental au travers de la gestion des sites et de l'impact de toute activité humaine sur le changement climatique,
- le champ économique par le mode de production spécifique aux arts et à la culture,
- le champ social au travers de la relation aux différentes parties prenantes.

Pour autant, après avoir tiré les enseignements de leur expérience commune, les festivals considèrent que leur fonction première d'acteurs culturels doit maintenant conduire la réflexion dans l'objectif d'une pleine maîtrise de leur projet artistique et culturel.

Dans cette logique, ils expriment de nouveau leur engagement au travers d'une quatrième version de la Charte, réactualisée et adaptée à ce contexte particulier.

VALEURS PARTAGÉES

3

➤ En accord avec le cadre référentiel de la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, le socle des valeurs partagées demeure identique sur les points suivants :

- Affirmer la place de l'être humain et de ses activités au cœur de l'action artistique et culturelle ;
- Faire vivre la pluralité des formes artistiques comme fondement de l'action culturelle : on ne saurait juger, formater et/ou restreindre la liberté et les moyens d'expression que les artistes entendent explorer pour assumer la force de leur création ;
- Protéger les formes artistiques existantes et aider l'émergence de nouvelles formes ;
- Garantir le droit fondamental à la diversité culturelle ou droit des populations à se définir comme des êtres ancrés dans un univers culturel originel ;
- Garantir le droit à choisir et vivre sa culture, fondement de la libre expression des populations, possibles publics de nos événements ;
- Mettre en place les conditions de liberté du choix, notamment en intégrant toute information objective et dénuée des pressions du marché ainsi que tout projet d'éducation permettant la compréhension des propositions ;
- Mettre en place des conditions simples et/ou simplifiées d'accessibilité pour tous les publics aux choix artistiques et culturels ;
- Assurer la démocratie participative de l'action en prenant en compte toute dynamique facilitant l'intégration des initiatives et investissements de tous les acteurs concernés ;
- Affirmer le rôle de lien social que joue l'organisation d'un festival ;
- Préserver l'environnement et les ressources naturelles, patrimoine commun de l'humanité, au bénéfice des générations présentes et futures.

➤ Les festivals souhaitent continuer à s'inspirer de la philosophie Développement durable mais en gardant plus **la réflexion transversale, le processus de pensée globale et la capacité d'interconnexion** que la terminologie dont l'expression, plus encore dans sa traduction française, prête à ambiguïté et confusion tant le terme "développement" est synonyme d'extension et d'augmentation quantitative.

Par ailleurs, même si **leur fonction première d'acteurs culturels définit la ligne directrice de leurs actions**, la mise en œuvre d'un festival ne peut s'extraire des problématiques énumérées, sans exhaustivité, dans le préambule historique. Avec le souci de les respecter et de les préserver, **les festivals entendent maintenir toute l'attention nécessaire aux différents environnements dans lesquels ils évoluent.**

Ainsi la finalité du projet artistique et culturel détermine la conception du programme d'actions que chaque festival choisit de soumettre en application de la Charte :

- le programme est connecté aux bases de conception du projet artistique et culturel,
- le programme forme un ensemble cohérent dans l'ordonnement des actions,
- le programme est explicité dans un écrit.

L'exigence de responsabilité du festival dans ses gestes d'organisation et de production demeure pleine et entière. Même si les festivals interviennent sur des domaines excédant le périmètre de la culture, **ils décident d'appliquer leur responsabilité en premier lieu à leur exercice d'acteur culturel :**

- le programme est priorisé sur la responsabilité sociale des organisations,
- le projet artistique et culturel demeure prioritaire face aux impératifs de réduction de l'impact environnemental,
- l'objet du programme s'inscrit dans la logique d'équilibre du projet.

En application de leur devoir de responsabilité, **les festivals agissent en solidarité :**

- ils reconnaissent une interdépendance avec l'ensemble des parties prenantes identifiées,
- ils prennent en considération les attentes de ces parties prenantes,
- ils décident d'attacher une attention particulière aux conditions économiques des publics,
- ils veillent à donner aux artistes le cadre de travail le plus propice à leur propos.

Les festivals sont indépendants et autonomes dans leur manière de concevoir et d'agencer leur programme d'actions :

- ils choisissent le format, le référentiel et la méthodologie de leur programme d'actions,
- ils déterminent le nombre d'actions différentes,
- ils définissent les domaines de production à traiter en particulier et priorité,
- ils décident des moyens humains et financiers pour la réalisation de leur programme,
- ils favorisent l'amélioration annuelle des actions engagées par rapport à l'engagement de nouvelles actions.

Cependant, les festivals souscrivent au principe d'amélioration continue :

- ils choisissent un cadre méthodologique adapté,
- ils procèdent au bilan annuel de leur programme, à la suite duquel ils établissent les perspectives et priorités du suivant,
- ils doivent conduire chaque action à son terme,
- ils argumentent les décisions d'arrêt des actions.

5.1 Engagements des festivals signataires

a. **Toute organisation signataire de la Charte adhère au Collectif FEDDS Bretagne** dont l'objet est la conception et le suivi de la Charte. Ainsi, le signataire s'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur* de l'association, dans lequel sont précisées les exigences de participation à la vie associative (partager son expérience, contribuer aux travaux collectifs) et les modalités d'évaluation de la Charte.

b. **Le festival dispose de trois éditions pour définir son programme d'actions** global, cohérent, progressif et dépassant quelques actions ponctuelles ou disparates. Ce programme d'actions identifiera un ou plusieurs axes prioritaires, en fonction des spécificités du projet culturel et artistique du festival.

Pour assurer le succès de sa démarche, le festival s'appuiera sur les cinq éléments déterminants suivants, identifiés par l'Agenda 21:

1. la **participation des acteurs** cherche à faciliter l'information des équipes (dont la diffusion des informations transmises par le Collectif), des partenaires, des publics et des populations et vise à favoriser les échanges et à organiser la concertation avec ses parties prenantes ;
2. l'**organisation du pilotage** permet de désigner un ou des représentants pour piloter la démarche de responsabilité sociale et environnementale et assurer le suivi de sa mise en œuvre ;
3. la **transversalité des approches**, consiste à définir un programme complet et cohérent d'actions concrètes, traversant toutes les dimensions de production du festival et concernant toutes les parties prenantes chacune à leur niveau ;
4. une **stratégie d'amélioration continue**, qui consiste à établir un calendrier de réalisation progressif et se réalise par l'approfondissement des actions engagées sur la durée ;

5. l'**évaluation partagée** avec les parties prenantes cherche à mettre en place les conditions d'une évaluation objective et contradictoire sur chaque action du programme. (Cf. également les modalités d'évaluation de la Charte dans le règlement intérieur.)

c. **Une fois adoptée, le festival s'engage à faire connaître la Charte à tous les acteurs et parties prenantes de son organisation.**

5.2 Engagements du Collectif

Constitué à l'initiative des festivals, le Collectif FEDDS Bretagne a pour objectif transversal de permettre aux festivals adhérents de formaliser, d'améliorer et de renforcer leur démarche de responsabilité sociale et environnementale et les modes de production de leur organisation.

Pour cela, le Collectif peut mobiliser des ressources et compétences propres, s'appuyer sur des compétences extérieures, piloter des recherches thématiques et mettre en œuvre des actions individuelles et collectives répondant aux besoins identifiés des festivals tant méthodologiques que techniques.

Le soutien individuel peut prendre plusieurs formes, selon les besoins et la disponibilité du festival:

- Conseils méthodologiques sur la structuration de la démarche de responsabilité sociale et environnementale
- Conseils techniques en continu, sur les différentes thématiques et domaines d'actions de la responsabilité sociale et environnementale
- Co-élaboration d'outils pour diagnostiquer, suivre, évaluer
- Aide à la mobilisation des équipes en interne, par une présentation du Collectif aux membres de l'organisation (sensibilisation interne)
- Animation d'une rencontre, évaluation d'une action pendant la durée du festival

* Consultables sur le site www.lecollectifdesfestivals.org, rubrique Association/Organisation

- Rendez-vous annuels pour la réalisation du bilan de la démarche, l'élaboration des perspectives et le diagnostic des besoins en matière d'accompagnement, dans les 3 à 6 mois suivant la fin du festival
- Mise en relation avec des partenaires et prestataires et présence lors des rendez-vous
- Etc.

Des réponses collectives disponibles et élaborées pour l'ensemble des festivals

- Réalisation de ressources et d'outils documentaires : fiches pratiques, dossiers, annuaires, cartographies, glossaires, etc.
- Rencontres et groupes de travail collectifs sur un sujet ou une thématique
- Visites Regards partagés, rencontres sur chaque festival tous les trois ans visant à apprécier la démarche de responsabilité sociale et environnementale par au moins deux autres adhérents
- Visites IN SITU, visites et temps d'échange thématique sur un festival
- Journées techniques, ateliers et formations collectives faisant appel à des experts techniques et des professionnels
- Mise en commun et diffusion de retours d'expériences concrets
- Aide à la mise en commun et à la gestion de matériels mutualisés
- Aide à la réflexion pour mutualiser des ressources humaines
- Informations sur les actualités du Collectif, des festivals, de leurs partenaires et relatives aux domaines d'actions de la démarche de responsabilité sociale et environnementale
- Etc.

➤ Le suivi de la mise en œuvre de la présente Charte est assuré par le Conseil d'administration du Collectif dont la composition, les modalités de fonctionnement et le mode de participation sont présentés dans les statuts et le règlement intérieur de l'association.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTRE

6

annexe

Voici quelques pistes d'actions possibles pour la mise en œuvre d'un plan d'actions concret, cohérent et concerté.

Il ne s'agit pas de proposer un plan d'actions type, applicable à tous les festivals : **le contenu de chaque programme d'actions des festivals est nécessairement spécifique, puisqu'il s'appuie sur les enjeux propres du festival et dépend des moyens mobilisables.**

Chaque festival engagé dans une démarche de développement durable et solidaire choisit, suivant ses priorités et ses enjeux propres, de porter ses efforts seulement sur un certain nombre d'actions, en gardant à l'esprit que, démarche intégratrice par essence, la responsabilité sociale et environnementale invite à s'interroger en priorité sur les interactions et les croisements entre domaines d'action, et à glisser d'une approche sectorielle vers une démarche transversale.

Les objectifs opérationnels traduisent la recherche de durabilité de nos projets dans le mode de construction et de production des événements. Cette recherche vise aussi bien à une gestion économe des investissements nécessaires à la production qu'à un basculement vers un nouveau mode de conception de notre rôle d'acteurs culturels.

Les festivals prennent en compte, pour les domaines qui les concernent, les quatre axes du référentiel de l'Agenda 21 de la Région Bretagne voté le 29 mai 2008 ainsi que les actions qui leur sont associées :

1. Renforcer la prospérité économique et l'emploi en favorisant des modes de production et de consommation durables basés sur la qualité et la diversité des formations, des filières et des territoires ;

2. Renforcer l'équité, l'égalité, la solidarité et la culture pour favoriser l'épanouissement humain, la qualité de vie et la cohésion sociale ;

3. Restaurer, préserver, mettre en valeur et gérer durablement la biodiversité, le patrimoine et les ressources naturels et lutter contre le changement climatique ;

4. Favoriser l'accessibilité et connecter la Bretagne au monde et participer à une gestion durable des territoires en bonne gouvernance.

Les festivals se reconnaissent également dans les cinq finalités du cadre référentiel national de l'Agenda 21 local* :

1. la lutte contre le changement climatique,
2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
4. l'épanouissement de tous les êtres humains,
5. une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les festivals décident d'agir et de développer leur activité à long terme en mettant en application les objectifs opérationnels précédents de manière progressive et évolutive.

La méthodologie Agenda 21 identifie cinq éléments déterminants pour assurer le succès d'une démarche de développement durable :

- une stratégie d'amélioration continue
- la participation des acteurs
- l'organisation du pilotage
- la transversalité des approches
- l'évaluation partagée.

* Site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-qu-un-Agenda-21-local.html>

Les actions énoncées ci-dessous constituent une liste non exhaustive de possibles pour les festivals. Ces orientations sont suggérées et soutenues par les expériences et les réflexions individuelles et collectives.

Par ailleurs, les actions peuvent répondre indirectement et simultanément aux autres objectifs opérationnels.

1. Lutter contre le changement climatique

Prendre conscience que certaines activités sont fortement consommatrices d'énergies et ont un impact sur le réchauffement climatique, les festivals sont en capacité d'adopter des pratiques pour en limiter l'impact.

1.1 Le choix des sites de l'événement

Le choix d'un site facilement accessible en transport en commun

- Le choix d'un site à proximité des principaux services (hébergement, restauration, etc.)
- Le choix d'un établissement possédant déjà le soutien technique afin de réduire le transport des équipements
- Le privilège aux bâtiments éco construits et respectant l'environnement
- Le privilège pour les hôtels ayant une reconnaissance écologique (ex: La Clef verte,...).

1.2 Les transports

- L'encouragement des publics à utiliser les transports collectifs, éventuellement par des mesures incitatives (tarif réduit ...), et d'autres modes de déplacements non motorisés (vélo, marche)
- La mise en place de dispositifs de transports en commun pour la venue des festivaliers, d'un service de navette gratuite
- Des renseignements clairs pour se rendre en vélo ou en transport en commun, sur les différents supports de communication (lignes, horaires aller et retour, tarifs, dispositifs d'accueil à l'arrivée)

• L'information préalable et comparative sur la quantité correspondante d'émissions de gaz à effet de serre selon le mode de transport envisagé

- Une formation des employés et bénévoles à l'éco conduite, l'éco navigation
- Le choix du mode de transport le moins impactant pour les artistes et invités venant de l'étranger
- Le choix de prestataires locaux afin de réduire l'impact des transports de marchandises et matériels
- Des stationnements payants pour financer une partie des transports en commun
- L'encouragement du covoiturage grâce à des outils spécialisés de mise en relation des participants
- Des places de stationnement plus près du site pour les voitures pleines
- La mise en place de parkings à vélos sécurisés
- L'encouragement des acteurs de l'organisation à utiliser des transports en commun et des modes de déplacements actifs (vélo, marche)
- La mise à disposition d'une flotte de vélos à la disposition des acteurs de l'organisation (employés, bénévoles)
- Des itinéraires vélos sécurisés vers le site
- La compensation des déplacements irréductibles des artistes et invités.

1.3 Les économies d'énergies

- La réduction de la consommation énergétique dans tous les domaines de l'organisation du festival : éclairage, transports, choix des équipements, chauffage, restauration, etc.
- L'extinction des matériels électriques lorsqu'ils ne sont pas utilisés
- La réduction des consommations d'énergies productrices de gaz à effet de serre (éviter l'utilisation des groupes électrogènes)
- La priorité à la ventilation et à l'éclairage naturel
- L'utilisation de sources d'énergie renouvelable (ex : panneaux solaires)

- L'utilisation d'équipements et matériels économes en énergies : ampoules basse consommation pour l'éclairage, de type LED pour la scène, équipements électriques de classe d'efficacité énergétique notées A++
- Le choix d'un fournisseur d'électricité garantissant une part d'énergie renouvelable importante
- La formation des acteurs de l'organisation et leur participation active en valorisant les gestes d'économies d'énergies
- L'utilisation d'outils de mesure et de suivi des consommations d'énergies
- La sensibilisation des publics aux économies d'énergies, à travers la valorisation des gestes responsables vis-à-vis de la lutte contre le changement climatique.

2. Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources

Face à la présence d'un public nombreux, la production des déchets et la consommation de ressources non renouvelables ont tendance à croître de manière excessive. Réduire l'impact sur l'environnement naturel, et par conséquent sur la biodiversité, se traduit par une attention active et des comportements responsables.

2.1. La gestion des déchets

- La maîtrise de la chaîne de gestion des déchets, en multipliant et en mettant en évidence les points de récupération des déchets
- La mise en place d'un tri des déchets, en collaboration avec les opérateurs locaux, jusqu'à la valorisation des matières par recyclage dans les différentes filières
- Le recyclage des matières dangereuses : piles, peinture, huiles usagées.
- La récupération du bois, métal et autres matériaux lors du démontage

- La valorisation des déchets organiques (compostage)
- La formation des acteurs de l'organisation aux gestes de tri
- La prise en compte de toutes les possibilités de réduction des déchets à la source : utilisation de produits réutilisables, pauvres ou sans emballages, récupération et recyclage de matériaux pour la décoration, réduction et évitement des supports papier
- L'utilisation de verres réutilisables par un système de consigne
- L'utilisation de vaisselles réutilisables, lavable
- L'offre d'eau du robinet pour la boisson afin d'éviter les bouteilles
- L'utilisation de contenants grands formats, adaptés à la dimension du festival
- La préférence des produits recyclables aux produits jetables
- L'information et la participation des publics au tri des déchets, à travers la valorisation des gestes de tri et de prévention des déchets

2.2. Les économies d'eau

- L'utilisation d'équipements économes en eau et en ressources non renouvelables
- L'utilisation de toilettes sèches, jusqu'au traitement final des matières
- L'utilisation de robinets temporisés et de réducteurs de pression sur les équipements sanitaires.

2.3. Les modes de production respectueux et protecteurs de l'environnement

- Le soutien à l'agriculture biologique, à travers la proposition d'une alimentation sans OGM (organismes génétiquement modifiés), issue de l'agriculture locale
- Des approvisionnements locaux (produits et fournisseurs)
- Le choix d'aliments frais et de saison
- La possibilité de proposer des repas végétariens (moins énergivores)
- La gestion des surplus alimentaires (don à des organismes de charité, compostage).

3. Participer à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Espaces et moments privilégiés du vivre ensemble, les festivals offrent des territoires de partage et de respect des identités. Leur contribution s'inscrit à la fois dans une non-discrimination et l'accès aux droits fondamentaux et par la solidarité entre les individus ; ces valeurs étant à mêmes de permettre le développement d'une culture de paix.

L'objectif de cohésion sociale et de solidarité invite les festivals à ouvrir leurs espaces à la rencontre.

3.1. L'accessibilité de tous les publics

- L'accessibilité des spectacles et de la culture au plus grand nombre, à travers une politique tarifaire différenciée et basée sur la situation de la personne
- L'abaissement des tarifs jusqu'à la gratuité
- La mise en place d'actions de médiation en direction de publics minoritaires ou éloignés des propositions artistiques (hôpitaux, prisons...)
- Le développement d'actions artistiques dans l'espace public, pour une accessibilité plus large.

3.2. La prise en compte des handicaps

- La mise en œuvre des facilités de circulation et d'accès à tous les espaces pour les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap
- La prise en compte des différentes situations de handicaps : physiques, sensoriels, mentaux, psychiques
- La mise en œuvre de dispositifs d'informations adaptés aux différents handicaps : textes noirs sur fond blanc, traduction LSF, vidéo, transcription vocale, site internet accessible, pictogrammes,...
- Installation de boucles magnétiques (dispositif de sonorisation pour les personnes

malentendantes appareillées)

- La formation des équipes d'accueil et de régie pour informer et communiquer avec les publics en situation de handicap
- L'information et la communication des dispositifs d'accessibilité de l'événement auprès des associations de personnes handicapées du territoire
- La mise en place de dispositifs de transport adaptés aux personnes en situation de handicap.

3.3. La participation à l'économie sociale et solidaire

- Le soutien aux actions de solidarité locale, nationale et/ou internationale
- L'information des publics sur des initiatives issues du secteur de l'économie sociale et solidaire
- La sensibilisation des publics aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées.

3.4. La diversité culturelle

- La rencontre de projets culturels avec des projets artistiques et pédagogiques, entre populations, entre générations et territoires
- La contribution à l'éducation artistique, par des ateliers de découverte et de pratique artistique, des rencontres avec des artistes
- La place pour des échanges interculturels
- Le respect et le soutien à la diversité linguistique
- La promotion des langues bretonnes
- Le soutien aux minorités culturelles.

La prise en compte du développement durable implique un changement culturel profond dans l'organisation. Ainsi, on peut penser que l'information et la compréhension des principes du développement durable et solidaire par tous les acteurs du festival (salariés, bénévoles, partenaires, festivaliers) facilitent leur participation aux actions proposées par le festival.

3.5. La participation des parties prenantes

- L'information et la formation des acteurs du festival aux principes du développement durable et solidaire et de responsabilité sociale et environnementale
- La concertation de l'ensemble des parties prenantes lors de l'élaboration du programme d'action du festival
- Le co-engagement des acteurs et leurs collaborations pour la mise en œuvre des actions
- L'existence d'une démocratie participative, qui favorise les débats collectifs dans lesquels la participation et l'expression individuelle sont possibles de manière égalitaire
- L'information des publics du festival aux principes du développement durable et solidaire, sur les engagements et actions du festival, et leur rôle en tant que festivaliers
- Des moyens d'expression pour les publics.

4. Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains

L'objectif d'épanouissement de tous les êtres humains s'inscrit dans le respect de la diversité culturelle et des identités, permettant à chacun de vivre et de choisir librement sa culture et son art. Ainsi, quels que soient les rôles au sein de l'organisation, le festival participe au bien-être et au respect de chaque individu dans ses différences.

4.1. L'accueil des publics

- La mise en place des moyens adaptés pour l'accueil de tous les publics répondant aux besoins d'informations et aux conditions de vie particulières et expérientielles : espaces d'information et d'expression, etc.
- La mise en place d'espaces de repos, de détente et de bien-être, hors des espaces de spectacles

- Le respect des niveaux sonores autorisés, à l'aide de matériel de mesure
- La prise en compte des risques liés à la fête, à travers des dispositifs d'information et d'échanges adaptés aux publics et animés par des professionnels
- La mise à disposition de matériels de prévention et de réduction des risques
- La distribution d'eau gratuite
- Le développement d'un programme de médiation culturelle, afin de transmettre à tous les publics la capacité de reconnaître les propositions artistiques du festival et d'opérer des choix librement
- La possibilité pour les publics de s'impliquer et de participer au projet culturel du festival, à travers l'attention portée aux initiatives personnelles ou collectives.

En outre, l'application du développement durable et solidaire ne peut faire l'économie d'une politique juste et égale en termes de gestion des ressources humaines. Parallèlement aux actions déjà mentionnées dans l'objectif de cohésion sociale,

4.2. Les acteurs de l'organisation

- L'application de l'égalité homme/femme
- La formation de tous les acteurs du festival
- Un plan de prévention des risques professionnels pour les employés et les bénévoles
- La mise en place d'espaces de repos, de détente et de bien-être destinés aux équipes
- L'attention sur les modes de gestion des ressources humaines des fournisseurs choisis
- La valorisation du bénévolat (passeport bénévoles, formations)
- La mise en œuvre d'une charte du bénévolat, précisant les engagements respectifs
- La mise en œuvre de la norme ISO 20121.

4.3. L'épanouissement des artistes

- Le respect du travail de l'artiste, de ses droits d'auteurs et sa rémunération équitable
- La variété des expressions artistiques tant dans le processus de création que de diffusion

- La découverte et le soutien à la production d'artistes
- Le soutien à la création artistique (autrement que par la diffusion)
- Le soutien aux artistes et créateurs locaux.

4.4. Les partenaires

En plus d'informer ses partenaires sur sa démarche de responsabilité sociale et environnementale, le festival sera attentif à la construction des relations partenariales.

- Le développement des relations partenariales dans la durée, qui favorise la pérennité des actions
- Le choix de partenaires exprimant leur responsabilité sociale et environnementale (certifications et références aux normes ISO 14001, 26000)
- L'évitement d'entreprises peu soucieuses de leur impact environnemental et social
- La recherche de collaboration philanthropique et désintéressée, à travers le développement d'une stratégie de mécénat culturel
- La construction des échanges en cohérence avec les principes du développement durable et participant à ses finalités.

4.5. Les populations

La prise en compte du respect et du bien être des acteurs s'applique également aux populations autres que les publics.

- La possibilité pour des populations concernées de s'exprimer et de disposer d'une écoute quant à leur vie en tant que citoyen extérieur ou riverain du festival
- L'information des populations sur la prise en compte et à l'attention qui est portée à l'environnement extérieur au festival
- La possibilité de comprendre les dispositifs de l'organisation et la démarche du festival.

5. Permettre une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables.

Les consommations du festival sont inhérentes à ses multiples secteurs, à la fois pour répondre aux objectifs de production et pour les besoins logistiques du festival : restauration, boisson, hébergement, transport, communication, promotion, utilisation de matériels divers.

Les festivaliers sont eux aussi amenés à consommer pour satisfaire leurs besoins au sein du festival.

5.1. Les achats du festival

À travers sa politique d'achat et de commande, le festival détermine également les quatre objectifs opérationnels précédents.

- La réduction des consommations superflues et des déchets à la source (moins emballages)
- La rationalisation et la centralisation des achats pour éviter les gaspillages
- L'évitement des produits à usage unique et l'utilisation de produits réutilisables: gobelets et vaisselles lavables, produits rechargeables, etc.
- La suppression des sacs en plastique
- Le choix de produits issus de matières recyclées
- La promotion de politiques d'achats issus de l'agriculture ou de l'élevage biologique et/ou éco labellisés et/ou d'achats de produits issus du commerce équitable ou du commerce éthique
- L'adoption d'une politique d'achat local et équitable, favorisant le développement de l'économie du territoire
- L'utilisation de logiciels libres de droits.

5.2. Les fabrications propres du festival

Concernant les produits réalisés pour les besoins propres de l'événement.

- L'application de critères écologiques à la fabrication des supports de communication (papier recyclé, à contenu élevé en fibres

post consommation, non chloré et approuvé FSC, encres végétales, imprimeur triant ses déchets dangereux (label Imprim'Vert), impression recto verso, dématérialisation)

- La minimisation des quantités de papier imprimées et du matériel remis aux participants
- La maîtrise des circuits de diffusion des supports, récupération des non distribués
- La réalisation de produits promotionnels respectueux de l'environnement (textiles en coton biologique et équitable, pochettes cds sans plastique ni film plastique)
- La fourniture de titres d'accès réutilisables et récupération en fin d'événement
- L'exigence de codes de bonne conduite dans les productions des fournisseurs, relativement aux conditions écologiques, sociales, éthiques et de la localisation géographique de la production.

5.3. La transparence, expression de la responsabilité sociétale du festival

La responsabilité du festival se traduit aussi par l'information dispensée en toute transparence. Cette responsabilité sociale, environnementale et économique s'exprime devant et en concertation avec toutes les parties prenantes (acteurs de l'organisation, partenaires, fournisseurs, institutions, publics) et conduit à faciliter la compréhension des modes de gestion, des prises de décision et des motivations des organisateurs du festival.

- La mise en place de systèmes de transmission des connaissances au sein de l'organisation
- L'information sur la répartition géographique des fournisseurs et partenaires, afin de cartographier l'impact économique et social du festival
- L'exigence de preuves sur la qualité environnementale et sociale des activités des fournisseurs (certifications ISO 14001)
- La transparence sur les grands équilibres budgétaires du festival : part d'autofinancement, des apports extérieurs et répartition des charges, reliées à la fréquentation réelle (payants, gratuits, personnes de l'organisation).



engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne

contact@lecollectifdesfestivals.org

02 99 31 70 87

4 Bis Cours des Alliés – Rennes

www.lecollectifdesfestivals.org

